REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTR

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 Recu en préfecture le 17/12/2020

ID: 057-215700766-20201214-2020_535-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 14 décembre 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	12

L'an deux mille vingt, le 14 décembre, à 19h30 heures , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe MARQUET Bénédicte

SIVEC Jean

OGER Isabelle LISTE DES ABSENTS :

DEBAILLEUL Delphine

IMMER Alain

MENEGHIN Gaël

VALANCE Bénédicte WALLERICH Alain

GUINDT Philippe

THILL Céline

VIEIRA Christophe

BRUN Jérôme

PEREIRA Julien

REUTER Olivier

Procuration de Delphine DEBAILLEUL à Alain IMMER

Objet : 2020 – 535 Demande de Fond de concours de la CCCE aux travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie

Considérant la délibération du conseil du 30 septembre 2020, d'entreprendre les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et autorisant le Maire à procéder au dépôt d'un dossier pour obtention d'une subvention du fond de concours communautaire.

Considérant la délibération du conseil du 4 décembre 2020, de retenir la proposition de l'entreprise Ecco Constructions SARL et d'accepter le devis de 87 576,30 € TTC pour la rénovation du 1er étage,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De solliciter une contribution du fond de concours communautaire uniquement sur les travaux de réhabilitation du 1er étage de l'ancienne mairie.

Le plan de financement des travaux s'élevant à un montant total de 72 980,25 € HT est le suivant :

- 1) Fonds de concours de la CCCE pour un montant de 23 524,40 €, soit 32,23% du montant total.
- 2) Fonds propres de la commune pour un montant de 49 455,85 €, soit 67,77% de l'opération

La commune ne sollicite aucune autre subvention pour ce projet.

D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier de subvention du fond de concours communautaire.

> Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17/12/2020

Le Maire:

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/12/2020

